

C A P. IV.

ACTE ou ORDONANCE

Qui explique et amende un Aête intitulé, " Aête ou Ordonance qui règle
" plus efficacement la Milice de cette Province, et qui la rend d'une uti-
" lité plus générale pour la conservation et la sûreté d'icelle."

(Rappelé par Stat. Prov. 34. GEO. III. c. 4. f. 31.)

C A P. V.

ORDONANCE

Qui continue l'Ordonance qui autorise les Commissaires de Paix à Régler la
Police des Villes de Québec et de Montréal, pour un tems limité.

[Expiré.]

C A P. VI.

ORDONANCE

Qui continue l'Ordonance passée le treizième jour d'Avril, dans la vingt-
septième année du Règne de sa Majesté, qui règle les Maîtres de Poste.

[Expiré.]

C A P. VII.

ORDONANCE

Qui rappelle partie d'un Aête y mentionné, quant aux voitures d'hiver.

QU'IL soit statué par son Excellence le Gouverneur et le Conseil Législatif, et il
est par ces présentes statué par la dite autorité, que l'Aête intitulé " Aête ou
" Ordonance qui change la présente manière de tirer les traines et carioles, afin de re-
" médier aux inconvéniens qui résultent des cahots ou bancs de neige qui se forment
" sur les chemins d'hiver, et afin de les rendre meilleurs;" autant que cette Ordo-
nance regarde et concerne la construction des voitures d'hiver, et l'usage et les régle-
mens d'icelles, la dite Ordonance du jour de la passation de ce présent Aête n'aura au-
cune force, valeur ni effet, comme si la dite Ordonance n'eut jamais été passée, quant
à ce qui regarde la construction des voitures d'hiver.

(Signé)

DORCHESTER.

Statué et ordonné par la susdite autorité et passé en Conseil sous le Sceau Public de la
Province, en la Chambre du Conseil, au Château St. Louis, en la ville de Québec,
le trentième jour d'Avril, dans la vingt-neuvième année du Règne de sa Majesté
GEORGE Trois, par la Grace de DIEU, Roi de la Grande-Bretagne, de
France et d'Irlande, Défenseur de la foi, &c. &c. &c. et dans l'année de notre Sei-
gneur mil sept cens quatrevingt-neuf.

Par ordre de Son Excellence,

(Signé)

J. WILLIAMS, G. C. L.

Traduit par Ordre de Son Excellence,

F. J. CUCNET, S. F.

A N N O